



## Ressources techniques de la CIPV

# Surveillance des organismes nuisibles

### Pourquoi la surveillance est-elle importante ?

La surveillance des organismes nuisibles est une fonction essentielle d'une organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV). Un système de surveillance des organismes nuisibles judicieusement géré, coordonné et disposant de ressources adéquates permet à une ONPV de savoir à quel moment un organisme nuisible s'est introduit dans son pays et de prendre les mesures qui s'imposent. Agir tôt – avant que ces organismes ne s'implantent et aient un impact néfaste – est une mesure décisive pour protéger les ressources végétales et l'économie d'un pays.

À l'aune de ces constatations, il est évident que la surveillance des organismes nuisibles est l'assise qui permet à une ONPV de contribuer à la sécurité alimentaire nationale, à la protection de l'environnement et au commerce.

### Quelles sont les informations disponibles ?

Le Secrétariat de la CIPV, sous la direction du Comité de renforcement des capacités (CRC) de la CIPV, produit une série complète de matériels à l'appui de la surveillance des organismes nuisibles. Ces matériels fournissent des informations sur :

- ◆ Les opérations de surveillance des organismes nuisibles : planification, conduite, notification, audit et vérification d'un programme de surveillance des organismes nuisibles.
- ◆ L'appui technique : diagnostics des organismes nuisibles, outils de surveillance, gestion de l'information, procédures et diagnostics de laboratoire.
- ◆ L'appui à la gestion : politiques et gestion, mécanismes financiers et formations.
- ◆ Les diagnostics sur les organismes nuisibles et les maladies des plantes : mettre en place et faire fonctionner un laboratoire de diagnostic capable d'effectuer des tests entomologiques, bactériologiques, mycologiques, nématologiques et virologiques des organismes nuisibles et des maladies des plantes.

Regroupés, ces matériels constituent un cadre que peuvent utiliser les ONPV pour établir et mettre à niveau des systèmes de surveillance et de soutien essentiels, au nombre desquels figurent les laboratoires de diagnostic phytosanitaire. Ces matériels fournissent aux utilisateurs des informations largement applicables qui peuvent être adaptées à leurs besoins spécifiques.

Des matériels en provenance d'autres sources sont disponibles sur la Page des ressources phytosanitaires. Toute autre contribution est la bienvenue.

### S'impliquer

Ceci fait partie d'une série de ressources techniques mises au point par le Secrétariat de la CIPV sous la direction du Comité de renforcement des capacités (CRC). De plus, des centaines d'autres matériels fournis par d'autres entités sont disponibles sur la Page des ressources phytosanitaires (Phytosanitary Resources Page). Au dos de ce document sont présentées davantage d'informations sur l'ensemble des matériels disponibles ainsi qu'une explication sur le processus d'élaboration du Manuel de surveillance des organismes nuisibles.

La politique du Secrétariat de la CIPV et du CRC est d'améliorer en permanence les ressources techniques et de trouver des collaborateurs pour les activités suivantes :

- ◆ Concevoir des activités de renforcement des capacités, dont des ateliers et des projets fondés sur les ressources techniques de la CIPV
- ◆ Préparer des programmes de formation de formateurs
- ◆ Fournir des contributions financières et en nature pour couvrir les coûts de traduction et d'impression des ressources techniques de la CIPV
- ◆ Formuler des commentaires et des retours d'informations sur l'utilisation du matériel actuellement disponible (voir le lien au dos de ce document)
- ◆ Contribuer à des études de cas, à la préparation des manuels appropriés, à la mise au point de méthodes de fonctionnement normalisées et à la fourniture d'autres informations relatives aux ressources sur la Page des ressources phytosanitaires
- ◆ Contribuer au développement des futures ressources techniques de la CIPV.

# Ressources techniques phytosanitaires

La Page des ressources phytosanitaires ([www.phytopsanitary.info](http://www.phytopsanitary.info)) comprend plus de 300 ressources techniques qui sont gratuitement accessibles. Il s'agit de modules d'apprentissage électroniques, de manuels, de matériel de formation, de protocoles de diagnostic, de vidéos, de matériel de plaidoyer, de photographies, d'une liste de consultants et de bases de données des divers projets et activités. Les matériels appuient la mise en application de la CIPV et de ses normes, et sont conformes à la stratégie de renforcement des capacités approuvée par la Commission des mesures phytosanitaires. Ils soutiennent également les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Cadre stratégique adopté par la CIPV (2012-2019).

Les ressources appartiennent à deux catégories : les ressources apportées et les ressources techniques de la CIPV.

- ◆ Les Ressources apportées. Tout le monde peut y contribuer, dans n'importe quelle langue. Leur cohérence et leur adéquation à la CIPV sont examinées par le CRC.
- ◆ Les ressources techniques de la CIPV. Ces ressources sont mises au point par le Secrétariat de la CIPV sous la direction du Comité de renforcement des capacités (CRC).

## De quelle façon les ressources techniques de la CIPV sont-elles produites ?

**Identifier les besoins :** Le Secrétariat et le CRC identifient les besoins en ressources appuyant la mise en œuvre de la CIPV. Dans ce processus s'inscrivent l'analyse des réponses aux sondages IRSS (Review and Support System – Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre), et la mise à profit des expériences tirées de projets de renforcement des capacités.

Une fois les besoins établis, l'étape suivante consiste à identifier où des ressources existantes sont disponibles répondant auxdits besoins, et où il existe des insuffisances.

**Collecter et assurer la disponibilité des ressources existantes :** Le Secrétariat de la CIPV a lancé un appel pour identifier les matériels existants susceptibles d'être rendus disponibles ou adaptés. Le Secrétariat a reçu des centaines de matériels de formation, des manuels, des protocoles de diagnostic et des méthodes de fonctionnement normalisées suite à cet appel.

Le Comité de renforcement des capacités de la CIPV examine les matériels apportés conformément à un ensemble de critères, selon leur adéquation avec la CIPV. Les matériels adéquats sont disponibles sur le site des Ressources phytosanitaires ([www.phytopsanitary.info](http://www.phytopsanitary.info)).

Toutes suggestions supplémentaires de matériels (quelle que soit la langue) sont toujours acceptées en vue de leur inclusion éventuelle dans la page des ressources.

**Identifier les insuffisances :** Une fois l'étendue du matériel existant connu, il est possible d'identifier les insuffisances et de renforcer les ressources techniques de la CIPV pour combler ces insuffisances.

**Assigner une priorité aux nouveaux matériels à développer :** Le CRC décide de la priorité à donner au développement de nouvelles ressources techniques de la CIPV, qui sont pertinentes au niveau mondial mais qui ne sont pas encore disponibles ; tout en portant l'accent sur la gestion des ONPV.

**Développer et faire examiner par des pairs les nouveaux matériels :** Les ressources techniques de la CIPV sont mises au point sur la base des contributions des experts techniques, et sont examinées par des pairs, plus exactement par d'autres experts et organisations quand cela est nécessaire.

**Publier, tirer profit et optimiser les ressources techniques de la CIPV :** Les ressources techniques de la CIPV sont disponibles sur le site [www.phytopsanitary.info/ipcc-technical-resources](http://www.phytopsanitary.info/ipcc-technical-resources). D'autres matériels sont en cours de développement. Le CRC encourage les organisations nationales et régionales de la protection des végétaux, ainsi que toutes les entités impliquées dans le renforcement des capacités phytosanitaire, à utiliser et à contribuer à la mise au point de ces matériels.

**S'impliquer :** Des suggestions sur comment s'impliquer dans cette action sont présentées au dos de ce document.

Tous commentaires et retours d'informations sont les bienvenus sur le site : [www.surveymonkey.com/s/factsheets-IPPC](http://www.surveymonkey.com/s/factsheets-IPPC)

Les matériels portant sur la surveillance des organismes nuisibles sont en cours de préparation sous le patronage du Secrétariat de la CIPV, sous la direction du CRC de la CIPV, avec les contributions d'experts phytosanitaires du monde entier. Chaque manuel contient des informations au sujet des entités ayant contribué techniquement et financièrement à ce projet.



International Plant Protection Convention (IPPC), Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy

© FAO 2015

Le Secrétariat de la CIPV est hébergé et assuré par la FAO.

Le texte du présent document ne constitue pas une interprétation juridique officielle de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) ou de ses documents connexes ; il a été rédigé aux fins d'information du public uniquement. Pour traduire ce matériel, veuillez contacter l'adresse [ipcc@fao.org](mailto:ipcc@fao.org) pour davantage d'informations.